

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Kaufmann für audiovisuelle Medien/ Kauffrau für audiovisuelle Medien**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Agent commercial
du secteur médias audiovisuels (homme/femme)**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Connaissance des produits et services, ainsi que des formes de production et des modes de travail dans leur propre entreprise et dans le secteur en général
- Exécution de tâches commerciales, organisationnelles et logistiques dans le cadre de la planification, de l'élaboration et de la commercialisation de médias audio-visuels, en tenant compte de la rentabilité de leur activité
- Analyse et évaluation de conceptions, de produits et de services de leur entreprise, en tenant compte de critères économiques, juridiques et techniques et en veillant aux aspects artistiques et esthétiques
- Planification de l'utilisation des ressources en personnel et en matériel pour la production de médias
- Examen des possibilités de financement et calcul des coûts
- Conseil des clients relativement aux produits et aux prestations de service
- Négociations avec les fournisseurs et avec les clients
- Acquisition et exploitation de droits et de licences
- Acquisition d'équipements et organisation de leur utilisation
- Observation du marché des produits et services médiatiques
- Développement de concepts de marketing, commercialisation de produits et de services de l'entreprise
- Organisation de la distribution des produits
- Exploitation des indicateurs et des statistiques pour le contrôle des résultats
- Utilisation de systèmes d'information et de communication
- Travail en équipe et par projet.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les agents commerciaux du secteur médias audiovisuels (h/f) travaillent dans les entreprises du domaine médiatique, en particulier pour la télévision, la radio, dans la production de films, de vidéos et de musique, dans les secteurs du multimédia et du cinéma.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

⁽¹⁾ Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Agent commercial spécialisé (h/f) Marketing, Agent commercial spécialisé (h/f) Publicité et communication, Gestionnaire spécialisé en communication (h/f), Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) (h/f) Marketing, Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) (h/f) Publicité, Gestionnaire d'entreprise (École d'administration et d'économie) (h/f), Gestionnaire spécialisé Médias (h/f), Gestionnaire spécialisé Publicité (h/f)</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Agent commercial du secteur médias audiovisuels (homme/femme) en date du 15.05.1998 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1030) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 15.05.1998), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 180a du 25.09.1998)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p>